

BUDGET ANNEXE 2023 REGIE DES TRANSPORTS « SILLAGES »

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Le vote de ce Budget Primitif de la Régie des transports « Sillages » est une nouvelle occasion **d'attirer toute l'attention du conseil communautaire sur certaines situations des transports publics dans notre agglomération suite à la mise en place de la Délégation de service Public et de son attribution à la société Marfina-Moventis.**

Cette mise en place s'est révélée plus souvent qu'acceptable chaotique.

Nous en avons débattu, et le Président de notre Agglomération a même fait publier dans Nice-Matin un grand encart dans lequel il a souligné cette situation.

Je voudrais maintenant alerter notre conseil, comme je l'ai fait personnellement auprès du Président de l'Agglomération il y a une quinzaine de jours, sur **certaines sous-traitants engagés par la société Moventis pour les transports scolaires.**

J'ai montré au Président une vidéo prise dans un transport scolaire où des élèves sont assis par terre, entassés comme du bétail, sans le moindre respect de la réglementation ni de la sécurité des enfants.

Une situation à tous points de vue inadmissible.

Qui était responsable de ce transport, dans ces conditions scandaleuses ?

Une société sous-traitante de Marfina-Moventis : la société **SUMA.**

Qu'est ce que la société SUMA ?

Une société de Rognac dans les Bouches-du-Rhône.

Une société qui avec deux autres liées au même groupe, s'est vue par arrêté du 14 août 2019 du Préfet des Bouches-du-Rhône, immobiliser 143 autocars pendant trois mois pour la bagatelle de 34 délits et 493 contraventions, entre 2015 et 2018.

Délits et infractions portant notamment sur **les temps de pause ou de travail des chauffeurs** et sur **l'absence d'insertion de la carte** qui permet de suivre précisément les heures de conduite.

Une société qui a été **condamnée par la Cour d'Appel d'Aix en Provence le 16 avril 2021** pour « harcèlement au préjudice d'un salarié » et « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».

Une société qui a été **condamnée par le Tribunal des prud'hommes le 23 février 2022.**

Une société qui a été **condamnée par la Cour de Cassation le 16 décembre 2022.**

Je m'arrêterai là dans cet énoncé de ces références, toutes vérifiables évidemment.

Or, il semblerait **qu'à compter de la rentrée des vacances, le 3 mai, Marfina-Moventis ait maintenant décidé de sous-traiter à cette même société SUMA 9 lignes de transports scolaires** -notamment les lignes 10 S, 13 S, 14S -1 et 2, 15 S- 1 et 2, 19 S, etc.)

Si c'était le cas la sous-délégation de ces 9 lignes à SUMA entrainerait la **suppression de 11 emplois** de chauffeurs ex-Transdev dépendant directement de Moventis.

Ce qui serait évidemment vécu comme une déclaration de guerre contre l'ensemble des chauffeurs de Sillages avec toutes les conséquences qui pourraient s'ensuivre.

Nous pensons qu'il y a **là matière à alerte et à alerte sérieuse.**

D'une part, **un transport d'élèves comme on ne transporte pas le bétail.**

D'autre part **un sous-traitant faisant l'objet au fil des années de condamnations successives** par la Justice à qui l'on confierait maintenant 9 lignes scolaires, dont on ignore où est le dépôt et qui sur quelles bases sont recrutés les chauffeurs

11 emplois de chauffeurs menacés.

Il est nécessaire que le Président de la CAPG signifie clairement à Marfina-Moventis qu'il y a en France des obligations légales dans les transports publics et qu'il y a également un Code du travail qui s'applique à tous et que nous ne laisserons pas pour des considérations financières dégrader le service public de transports dans notre agglomération.